AESH de l'académie de Grenoble
Trois heures supplémentaires auprès des élèves sans augmentation de salaire, c'est NON !

Avant

Contrat AESH de droit public de 50%
804 heures annualisées sur 40 semaines soit **18 heures auprès des élèves.**

Contrat AESH de 60%
964 heures annualisées sur 40 semaines soit **21 heures auprès des élèves**.

Les heures non faites auprès des élèves compensaient le travail de préparation, concertation, d'accompagnement lors de sorties, la participation aux ESS...

Pour cette rentrée

contrat à 50%
803 heures annualisées sur 36 semaines soit **21 heures auprès des élèves** et 56h pour le reste.

Contrat à 60%
964 heures annualisées sur 36 semaines soit **24 heures auprès des élèves** et 100 heures pour le reste.

Et bien sûr pour un salaire identique, le volume annuel des heures restant inchangé !

Sur quel argument se base le rectorat ? « *Une harmonisation académique du volume hebdomadaire des contrats AESH.* » Il s'agit ni plus ni moins que d'une rentabilisation scandaleuse des accompagnants pour masquer la pénurie !

CONTRE cette modification, sans contrepartie, de nos heures de travail
POUR avoir le choix d'exercer à temps complet ou à temps partiel
POUR une rémunération décente en augmentant nos indices, pas nos heures

Rassemblement devant le Rectorat (suivi d'une demande d'audience)
Mercredi 19 septembre à 14 heures

Nom	*Prénom*	*Fonction*	*Établissement*	*mail*	*signature*

Pétition et rassemblement à l'initiative de :